

Observation n°45

De : Vincent Le Breton
Envoyé : vendredi 7 février 2020 18:16
À : mairie.moreac@wanadoo.fr
Objet : Enquête public de la SEDE de Kervellin à Moréac

Bonjour Monsieur le commissaire enquêteur,

Veuillez trouver ci-annexé mon courrier de contestation concernant le projet éolien de le SEDE de Kervellin à Moréac.
Merci d'en prendre bonne note.

Salutations distinguées.
Vincent LE BRETON

PJ

Le 07/02/2020

Objet : projet d'éoliennes de la SEPE de Kervellin à MOREAC

Mr Le Commissaire Enquêteur,

Bonjour,

Je défends mes intérêts et celui de mes enfants sachant que je suis nu-propriétaire de deux maisons plus de l'exploitation agricole de mes parents Mr et Mme LE BRETON Noël au 4 Kergorlaie en MOREAC.

A aucun moment, la SEDE de Kervellin ne m'a contacté pour préciser son intention d'installer 2 géantes Eoliennes à 600 m des habitations. C'est trop près, vous devez les éloigner des habitations si le projet abouti. Il n'y a eu aucune concertation !

Je connais les nuisances, en particulier la dévalorisation du bien dont je demande une négociation avant les autorisations administratives.

Je connais également les nuisances sonores. Pour preuve, vous noterez l'avis défavorable de l'ARS dans le dossier de l'EP.

J'ai lu dans le dossier que la nuit les riverains devront dormir les volets fermés à cause des Flashes lumineux rouges répétitifs. De quel droit, nous imposer cette obligation !

Cet impact visuel n'est pas acceptable en l'état.

Je considère qu'une ligne de 20000 volts enterrée, ne restera pas sans effet au niveau des ondes électromagnétiques. Les êtres vivants en souffrent, parfois en silence, ou ne sont pas écoutés. Le dossier de NOZAY est en cours avec l'ANSES qui a été saisi par la DGAL et la DGPR. Nous attendons avec impatience les résultats, dont les travaux démarreront courant mars 2020. Nous vous demandons de joindre ce compte rendu au dossier de l'EP.

Nos Elus servent à quoi ? MOREAC a voté le 06/04/2018 NON à tous nouveaux projets sur la commune, et ENERCON s'impose comme si rien ne s'était passé. Les nuisances à venir seront pour la mairie et l'argent pour la SEDE de KERVELLIN. Et la DEMOCRATIE dans tout ça ?

Pour tout cela, Mr le Commissaire Enquêteur, je vous demande de mettre un avis DEFAVORABLE à ce dossier d'EP.

Salutations distinguées

LE BRETON Vincent

23, rue André PUX

93160 NOISY LE GRAND